



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 021-212105852-20240916-2024_35-DE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
10/09/2024

Date d'affichage
10/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Étaient présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Procuration(s) :

M. Franck COUPECHOUX donne procuration à M. Pascal BORTOT

Étai(ent) excusé(s) :

M. LUCOT Pierre

A été nommée comme secrétaire de séance : Chloé SORBIER

Objet : Désignation des représentants de la commune de Saulon-la-Chapelle au SIVOS de Barges-Saulon-la-Chapelle (délibération n° 2024-35)

Vu l'arrêté du préfet du 24 juillet 2024 portant création du SIVOS de Barges-Saulon-la-Chapelle à compter du 1^{er} septembre 2024.

Vu les statuts du SIVOS article 6 représentation de l'exécutif et article 7 composition du bureau.

Considérant les votes désignant les représentants de la commune de Saulon-la-Chapelle (séances du 29 janvier et du 29 juillet 2024)

Sont élus en tant que titulaires Pascal BORTOT (Maire), Nathalie PEDRON, Sandra TERRIER, et en tant que suppléants : Alain BŒUF, Dominique BLOT, Eric MONCHAUX.

Voté par le conseil à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT